

## Terre Vivante poursuit son action en coopérative



L'association Terre Vivante vient de choisir le statut de coopérative de production pour poursuivre son activité en plein développement. L'objectif de cette opération est double : mettre en adéquation la forme juridique de la structure avec la réalité de son fonctionnement, et affirmer dans le même temps que l'activité économique et entrepreneuriale peut s'inscrire dans une démarche responsable, tant du point de vue environnemental que du point de vue social.

### **Une ambition : changer l'économie de l'intérieur**

Créée en 1979, l'association s'est en effet transformée en SCOP en décembre 2005. Pour autant, l'ambition première demeure intacte. Terre Vivante, à travers ses publications et son centre d'écologie pratique à Mens (38), s'adresse au grand public avec un message : il est aussi possible à l'échelle de chacun de produire, d'habiter et de consommer de manière écologique, c'est-à-dire en respectant l'environnement et sa santé.

La préoccupation environnementale est en effet de plus en plus présente au sein de la société, et tire l'activité vers le haut. La revue « Les 4 saisons du jardinage » compte à ce jour 28.000 abonnés, ses livres (175 000 vendus en 2005) sont notamment une référence en matière d'habitat écologique et son centre de découverte de l'écologie accueille 25.000 visiteurs chaque année. Au total, Terre Vivante a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 M€ en 2005, dont l'activité édition représente 55%.

### **Le choix naturel du statut coopératif**

C'est la conjonction de plusieurs phénomènes qui ont poussé l'association à franchir le pas de la transformation, avec l'accompagnement du réseau SCOP Entreprises. D'abord, le dernier des fondateurs partait à la retraite, entraînant tout naturellement une transition.

Ensuite, adopter le statut SCOP correspondait à reconnaître pleinement le rôle des salariés dans l'activité : ce sont eux qui faisaient vivre l'association sans pour autant être statutairement impliqués dans sa gestion. Sur les 19 salariés qui se sont vu proposer de devenir associés de la coopérative, 18 ont accepté. Ils disposent désormais chacun d'une voix pour exprimer leur choix lors des assemblées générales de la SCOP Terre Vivante.

Enfin, le choix de se transformer en entreprise coopérative est bien celui de confronter à l'économie des valeurs qui sont celles d'un développement durable : solidité économique, responsabilité sociale et environnementale. Un choix en complète cohérence avec l'ambition de Terre Vivante.

*Plus d'info sur Terre Vivante : [www.terrevivante.org](http://www.terrevivante.org)*

**Février 2006 sur [www.scop.org](http://www.scop.org)**